



Aide à domicile **FO** dénonce !

## L'esclavage Institutionnel ! Misère des Usagers Misère des Salariés !

**Car le manque de moyens et les déplorables conditions de travail impactent autant les salariés que les usagers.**

Les aides à domicile du syndicat **Force Ouvrière** revendiquent de vivre décemment de leur travail, et non de payer pour travailler comme cela se fait actuellement.

Le financement de la branche repose essentiellement sur des fonds publics. Or, la priorité actuelle est la maîtrise des dépenses publiques au nom de la règle d'or budgétaire ! Ainsi les gouvernants ont accepté que la commission de justice européenne oriente les choix budgétaires et la politique économique et sociale de notre pays. **Pour nous autres, un accompagnement respectueux de la personne fragilisée ne peut pas reposer sur des exigences simplement budgétaires.**

**Si nous laissons régler les problèmes sociaux par des comptables, l'usager et les salariés ne pourront qu'être maltraités !!**

Le gouvernement aurait le projet de rendre ce métier attractif ? **Foutaise !**

**Nous sommes indispensables !** Pourtant, les conditions de travail sont déplorables !

Et concrètement, **le quotidien des aides à domicile c'est :**

- **Le temps partiel** pour 70% d'entre nous soit deux salariés sur trois ;
- **Le salaire de misère** de 832 euros par mois soit 145 euros en-dessous du seuil de pauvreté ; Payées à l'heure sur une amplitude de travail du lever au coucher des personnes, nos plannings hachés impliquent des temps d'attentes non rétribués ;
- **Le bénévolat** face à des plans d'aide sous-évalués qui ne répondent pas aux besoins de la personne aidée ;
- **Le cumul des contrats** pour un salarié sur deux ;
- **La précipitation** (un 1/4 d'heure pour changer une protection, une 1/2 heure pour une toilette ou un petit-déjeuner) sans aucune possibilité d'assurer pleinement notre rôle.
- **La journée avec une amplitude horaire de 12h morcelée par des coupures.**  
L'intervenante à domicile, doit posséder un téléphone et un véhicule personnel opérationnel, à disposition de l'employeur, afin d'aller sur les différents lieux d'intervention, accompagner les usagers dans leurs déplacements quotidiens. Seuls les trajets d'inter vacation sont payés à 0.35 €/km ; pas de paiement des trajets pour les interventions isolées. Nous ne pouvons prendre en charge ces frais professionnels dispendieux : assurance, entretien, carburant, équipements spéciaux, usure, renouvellement du véhicule, téléphone...  
Une zone de non-droit où les contrôles de l'inspection du travail sont rares alors que des employeurs peu scrupuleux se permettent de ne pas appliquer la loi (temps de trajet, heures sup, ...)
- **L'absence de réunions** et de groupes de parole dans la plupart des structures malgré les situations très souvent douloureuses auxquelles nous sommes confrontés ;
- **Une exposition régulière aux accidents du travail et arrêts maladie** liés aux contraintes physiques et psychologiques importantes. La pénibilité physique (station debout, transfert des personnes, trajet...) et psychologique (situation des usagers, organisation de nos interventions) est supérieure aux autres corps de métiers, l'ensemble de ces facteurs peut conduire à des situations d'épuisement et d'usure prématurée des salariés !



Les Institutions de la République nous exploitent consciemment !! Elles sapent ce secteur porteur d'emplois qui est en déficit de personnel ! Elles créent la maltraitance !

Il y a urgence à répondre aux légitimes revendications des salariées

Le syndicat **Force Ouvrière** exige immédiatement :

- La valorisation du point : un salaire minimum supérieur au SMIC à temps plein ;
- Un temps complet pour tous les salariés à temps partiel qui le demandent pour répondre aux besoins clairement identifiés.
- La valorisation des temps d'astreintes, de travail le week-end, et d'amplitude horaire ;
- Le paiement intégral des déplacements ;
- Le paiement de l'attente entre les interventions ;
- Que la journée de travail soit comptabilisée à partir de la réelle prise de poste et de débauche (au bureau de secteur) ;
- La revalorisation de l'indemnité kilométrique **couvrant l'intégralité de nos frais** ;
- La prise en charge des frais professionnels.
- La formation indispensable des salariés pour répondre aux besoins de personnes fragilisées et pour valoriser le métier.
- Que l'employeur assume ses responsabilités et assure le contrôle des structures en lien avec l'inspection du travail, la médecine du travail et les institutions délivrant les agréments pour :
  1. Garantir la sécurité au travail
  2. L'application de la réglementation sociale
  3. Le respect des qualifications
- Des réunions professionnelles sur le temps de travail : groupe de parole, construction de projets d'accompagnement individualisés, analyse de pratiques professionnelles, transmissions, réunions pluridisciplinaires...
- **La fin de l'auto-remplacement** ;
- Le respect du temps de repos auquel à droit chaque salarié en préservant sa vie privée.
- La fin des changements de planning intempestifs !

Le Syndicat **Force Ouvrière** appelle donc  
TOUS LES SALARIÉS DE L'ASAD ARGOAT  
A la GREVE reconductible

Le **JEUDI 14 NOVEMBRE**

à GUINGAMP **10h**

à BOURBRIAC **12h30**

Et à BELLE ISLE EN TERRE **15h**

Et à une  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SALARIÉS  
**20H**

Union Locale **Force Ouvrière** – Castel Pic - Guingamp